VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LEE F. KELLER VS. MRS. HENRY HAAG, ET ALS

No 90,805—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI le 3 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 24 janvier 1910 et signé le 28 janvier 1910, par l'Hon Fred D. King, juge de la susdite Cour Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. La magnifique résidence du défunt J. H. Keller, No 3433 rue Magazine, entre de la banquette en arrière d'un riche grillage en fer, ayant une large promenade en Schillinger entouré d'un vivier pour gold fishes, petite pelouse à un sembler s'étendant à une large veranda sur le devant et sur le côté ayant un pelier qui s'étend à un vestibule de réception et veranda dans le fond. La maison contient vingt deux grandes chambres bien ventilées quatre chambres à bain, trois offices et store room et installations et il y a un grenier et soubassement. C'est une résidence en bois à deux étages et grenier élevée des poteaux jardineux le sous basement dans le soubassement se trouvent calorifère et réservoirs ayant bain station noire. Dans le fond se trouve une grande écurie moderne pour voitures et poulailler, la maison est entièrement fini et terminée par tout, construite avec les meilleurs matériaux et bien soignée. C'est une résidence complète convenable pour n'importe qui habite. La propriété comprenant tout un lot situé dans le Sixième District de cette ville borné par les rues Magazine, Camp, Aline et Delachaise mesurant 184 pieds à la rue Magazine 137 pieds 2 pouces 3 lignes à la rue Camp sur 304 pieds 8 lignes à la rue Aline et 304 pieds 11 pouces 4 lignes à la rue Delachaise, le terrain est entouré en jardin et pelouse le tout présente une apparence imposante et un prix à tout homme ne peut se trouver et aucun en droit.

2. La propriété centrale de choix et commerciale comprenant un magasin en briques à trois étages No 528 rue Gravier entre Carondelet et Baronne située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gravier, Camp, Natchez et Bank Place. Le lot de terre mesurant 72 pieds 3 pouces à la rue Gravier sur 71 pieds de profondeur et face à la Bank Place et entre lignes parallèles sujet à un ballé hypothécaire de 20 septembre 1911 et taux de 5 p 0/0 payé en dans le ressort du District commercial près de la Caisse de banque de la Louisiane et du grand édifice de la Whitney Central National Bank Building, maintenant en construction. Un placement moderne productif et sûr.

La propriété décrite ci-après des Nos 3 à 15 Carondelet sont situés dans le Quatrième District de cette ville comprenant l'îlet entier borné par les rues St. André, Felicité, Saint Robertson et Forest. Les mesures et subdivisions sont ci-après un arpentage daté du 20 janvier 1910 par R. C. Brown, géomètre-arpenteur et sera vendu d'après ledit devis.

5. Le cottage double en bois à un étage Nos 1402 et 1404 rue Saint Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 8 et mesure 55 pieds de face à la rue Saint Robertson, 97 pieds 5 pouces sur la ligne de division du lot No 9, 80 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 7 et 34 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $18 00 par mois ou $240 00 par an.

6. Le cottage double en bois à un étage Nos 1810 et 1812 rue Saint Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 7 et mesure 30 pieds 1 pouce de face à la rue Saint Robertson, 97 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 8, 81 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 6 et 31 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20 00 par mois ou $240 00 par an.

7. Le cottage double en bois à un étage Nos 1814 et 1816 rue Saint Robertson, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 6 et mesure 55 pieds de face à la rue Saint Robertson, 97 pieds 3 pouces sur la ligne de division du lot No 7, et 34 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $18 00 par mois ou $240 00 par an.

8. Le cottage double en bois à un étage Nos 2413-2415 rue St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St André, 80 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne de division du lot No 1, 79 pieds 10 pouces sur la ligne de division du lot No 3 et 30 pieds 7 pouces en largeur sur la ligne du fond. A louer au taux de $20 par mois ou $240 par an.

9. Le cottage double en bois à un étage Nos 2417 et 2419 rue St André contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est décrit par le No 3, et mesurant 40 pieds de face à la rue St André, 78 pieds 10 pouces sur la ligne de division du lot No 2, 75 pieds 5 pouces sur la ligne de division du lot No 4 et 40 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

10. Le cottage double en bois à un étage Nos 2421 et 2423 rue St-André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est désigné par le No 4, et mesure 40 pieds de face à la rue St André, la même largeur sur la ligne du fond, 75 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, et 73 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 5. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240 00 par an.

11. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2425 et 2427 rue St-André, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 5 et mesure 40 pieds de face à la rue St-André, 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne divisant du lot No 4, 70 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Saint Robertson et 35 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond et loué au taux de $18 00 par mois ou $216 00 par an.

12. Le cottage double à un étage, 2400 et 2402 rue Felicité arrondissement Forest, contenant 4 chambres de chaque côté le lot de terre est désigné par le No 13 et mesure 27 pieds 1 pouces et 4 lignes de face à la rue Felicité 82 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue Forest, 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté divisant du lot No 12 et 53 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20 00 par mois ou $240 00 par an.

13. Le cottage double en bois à un étage Nos 2406 2408 rue Felicité contenant 4 chambres de chaque côté le lot de terre est désigné par le No 12 et mesure 30 pieds 1 pouces de face à la rue Felicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

14. Le cottage double en bois à un étage Nos 2410 et 2412 rue Felicité contenant 4 chambres de chaque côté le lot de terre est désigné par le No 11 et mesure 30 pieds de face à la Felicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué $20 par mois ou $240 par an.

15. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2414 et 2416 rue Felicité contenant 4 chambres de chaque côté le lot de terre est désigné par le No 10 et mesure 30 pieds 11 pouces de face à la rue Felicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne divisant du lot No 11, 80 pieds 7 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Saint Robertson et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240 00 par an. Les propriétés sont bâties à une bonne distance de la cité et sont un placement sûr et productif.

16. Le cottage double en bois à un étage portant Nos 2520 et 2522 rue St-André, situé dans le Quatrième District de cette ville, dont l'îlet borné par les rues St-André, Josephine, Robertson et Magnolia, contenant 4 chambres de chaque côté le lot de terre mesure plus ou moins, 30 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St André sur 67 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au taux de $20 00 par mois ou $240 00 par an. Dans un bon voisinage où les propriétés sont bien louées et près de plusieurs lignes de chars.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans par billets spécialement garantis par hypothèques et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices devant être transportées aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, les taxes de 1910 devant être acquittées par les acquéreurs en dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Wm. J. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

MERRICK & LEWIS,
PHILIP GENSLER,
RALPH J. SCHWARTZ,
TERSIER & FORMENTO avocats.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Occasion pour Acquérir. Propriété du Premier District dans le Centre de la Section de Manufacture de Bois de Charpente du Canal du Nouveau Bassin.

Bâtisse Simple à deux étages occupée comme Résidence et Buvette, ayant un étage comme Club Room centiers, comme comme 900 rue Magnolia, coin de la rue Delord au Nouveau Chemin Coquille.

Deux Bâtisses à un et deux étages encoignure des rues Magnolia et Euphrosine, occupées comme Boutique de Barbe Restaurant et Maison de Résidence, connues comme Nos 908 et 10 rue Magnolia.

Nouveau Cottage Simple No 1013 rue Magnolia, entre les rues Calliope et Euphrosine.

Succession de Mme Amalia Negretto.

No 90,023—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet JEUDI le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de deux ordres de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, datés et signés du 10 décembre 1909 et du 23 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Sud Robertson et Delord, au Nouveau Chemin Coquille désigné par la lettre A sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 3 janvier 1910, lequel dit lot mesure quarante [40] pieds huit [8] pouces et six [6] lignes de face à la rue Magnolia, cinquante [50] pieds sept [7] pouces et deux [2] lignes de profondeur et façade à la rue Delord au Nouveau Chemin Coquille, trente huit [38] pieds sept [7] pouces sur la ligne de fond, et sur l'autre côté le plus près de la rue Euphrosine il y a une profondeur comme suit, à savoir: Une première profondeur de vingt cinq pieds [25] pieds cinq [5] pouces et une [1] ligne sur le côté presque oblique vers la rue Euphrosine, et une deuxième profondeur de vingt-cinq [25] pieds deux [2] pouces sur une ligne parallèle à la rue Euphrosine.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 20, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, daté du 31 mars 1858, lédit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf pieds [29] de face à la rue Magnolia sur une profondeur de cent vingt six pieds [126] sept [7] pouces et deux [2] lignes entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Sud Robertson et Delord, au Nouveau chemin coquille, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 8 janvier 1910, lequel dit lot mesure trente-trois [33] pieds dix [10] pouces et six [6] lignes de face à la rue Magnolia, cinquante [50] pieds quatre [4] pouces de profondeur et façade à la rue Euphrosine, trente [30] pieds trois [3] pouces de largeur dans le fond, et sur le côté le plus près de la rue Delord au nouveau chemin coquille il y a les profondeurs suivantes, à savoir: une première profondeur de vingt-cinq [25] pieds cinq [5] pouces et une [1] ligne, un peu oblique vers la rue Euphrosine, et une deuxième profondeur de vingt-cinq [25] pieds deux [2] pouces sur une ligne parallèle à la rue Euphrosine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes de 1910 et recevront les loyers et revenus des dites propriétés qu'à partir de la date du passage des actes de vente, lesquels devant être faits pardevant W. McL. Fayssoux, notaire, aux frais des acquéreurs; un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

J. Zach Spearing, avocat.

18 jan—16 23 30—fév 6 13 17

I. B. Rennyson.

SANS LIMITE OU RESERVE—Succession de Victoria Frelot Duverney vs Mme Emilie Gallardet et als. No 91,360—Division A.—Cour Civile de District—A l'Encan JEUDI, le 10 février 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à Midi.

COTTAGE DOUBLE, 631-633 RUE DRYADES ENTRE LES RUES GIROD ET LAFAYETTE, ILET REMPART, Comprenant 5 chambres de chaque côté, sur un lot de 30 pieds de face à la rue Dryades sur 90 pieds en plus, s'il y a, de profondeur.

Conformément à un ordre adressé à moi par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, C. D. de la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 3 janvier 1910, je procéderai de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philippa (maintenant Dryades) Girod, Hevia (maintenant Lafayette) et Circus (maintenant Rempart) mesurant 30 pieds de face à la rue Philippa (maintenant Dryades) sur 90 pieds en plus, s'il y a, de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour les années 1909 et 1910 susdites et en plus du montant de son enchère et de payer pour tous les certificats requis; l'acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

9 jan—9 16 23 30—fév 6 10

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

" PENDULE EMPIRE "

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

6 janv—Jan

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Propriété Commerciale Productive,

LES BATISSES EN BRIQUES A TROIS ETAGES,

No 1201 rue Decatur

ET

No 1205 rue Dauphin

Succession Henry Horn George Doherty et al. vs Venus G. Burch et als.

No 135 28ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St Jean.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 3 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 20 janvier 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comprenant les bâtisses en briques à trois étages No 1201 rue Decatur et No 1205 rue Dauphin, contenant magasins au rez-de-chaussée et chambres au dessus. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Vieille, Levee, maintenant Decatur, Hospital, Quartier et Dauphin, ledit lot mesure vingt six pieds [26] de face à la rue Vieille Levee, maintenant Decatur, vingt-six pieds deux pouces et deux lignes [26 2' 2''] en largeur dans le fond, faisant face à la rue Dauphin sur cent neuf pieds [109] pouces et six lignes [109' 6''] en profondeur, [illegible] et sept [illegible] pieds sept pouces et quatre lignes [112' 7' 4''] de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot trente quatre [34] et d'après un plan de Joseph Pilie, voyer, annexé à un acte passé pardevant William Christy, notaire, le 29 janvier 1884; ledit lot est désigné comme lot No trente cinq [35] dans une jolie section commerciale, près du Marché Français, et commandant la clientèle d'un grand intérêt commercial dans ce quartier.

Ce est un placement sûr et productif, sujet à un bail expirant le 28 février 1914 au taux de $780 par an.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

James Legendre, avocat.

30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE HUCCESSION.

COTTAGE SIMPLE, No 1529 rue Arts, entre Clairborne et Derbigny.

DEUX TERRAINS rue Arts, coin Derbigny, îlet Clairborne et Painters, avec améliorations, grande écurie, etc.

COTTAGE DOUBLE, No 1523-27 rue Arts près Clairborne.

JEUDI, le 10 février 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de William Levy.

No 90,353—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. B.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre lesu, daté et signé du 8 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, et désignés par les Nos 9, 10 et 11, îlet 741, borné par les rues Claiborne (autrefois St Ariel), Derbigny (autrefois Prosper), Arts et Painters, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 24, d'après lequel lesdits mesurent comme suit: les lots 9 et 10 mesurent chacun 29' 7'' à la rue Arts sur 120' 1'' 4'' de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot 11, faisant l'encoignure des rues Derbigny et Arts, mesurant 29' 4'' 7'' de face à la rue Arts sur 120 de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 9 consistent en un joli cottage simple contenant 4 chambres, office bien tapissé partout, galerie, hangar, cour sur la côté et en arrière, citerne, etc., loué $12 par mois et portant le numéro municipal 1529 rue Arts.

Les améliorations sur le lot 11 sont une grande écurie contenant environ 20 stalls, grenier pour foin, etc., convenable pour laiterie ou "drayman".

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné par le no 8 sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant d'après ledit plan 29' 7'' de face à la rue Arts sur une profondeur de 120' 1'' 4'' entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, cour, citerne, etc., et loué $11.00 par mois et portant le numéro municipal 12, rue 1526 1527 rue Arts.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1910, payer pour tous certificats requis pour la vente. Les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur prendra possession des loyers du jour de la signature de l'acte de vente. 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour être la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.

9 jan—9 16 23 30—fév 6 7 8 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession.

COTTAGE DOUBLE

Dans le Premier District, Nos 1720-1728 rue Calliope.

JEUDI, le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Mlle Bridget Leahy.

No 90,849—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lesu, daté et signé du 10 janvier 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Olivier, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre Q, commençant à une distance de cent quatre vingt onze pieds (191' 10'') dix pouces de l'encoignure des rues Calliope et Carondelet et mesurant (31' 11'' 5'') trente et un pieds, onze pouces cinq lignes de face à la rue Calliope, la même largeur sur la ligne du fond (31' 11'' 2'') cent vingt sept pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Carondelet et cent vingt sept pieds un pouce et une ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Baronne.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, grande cour dans le fond, hangar, citerne, la rue sur le devant est pavée; lesdites améliorations se louent $ — par mois et portent les Nos municipaux 1726-1728 rue Calliope.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et payer pour l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, Jr., notaire; l'acquéreur ne prenant possession des loyers que du jour de la signature de l'acte de vente et déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour être la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.

10 jan—10 23 30—fév 6 13 14 15 16 17

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

L'attention des marchands de cartes postales et marchands de papeterie sont invités à voir la vente de 250 douzaines cartes postales assorties No 89,409. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, Encanteurs—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 15 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 10 janvier 1910 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 126' 6'' 6'' 6'' rue Gravier, avec 14 pieds de façade en granit et comme [illegible] sur le côté de la section [illegible] Company, contenant au rez-de-chaussée cent bars, 2 grands bureaux au devant, grand espace au milieu, grande voûte, cour [illegible], cabinet de toilette séparé, 2 bureaux à l'étage au premier étage, grande chambre pour directeurs, grande galerie ayant une vue sur l'espace du bureau du rez-de-chaussée artistiquement peint avec toilet et plus complètement comme dans certaine lois en terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Common, Gravier, St Charles et Camp, des gros communs sur l'îlet en un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de cette ville, [illegible] E. Stringer, arpenteur, [illegible] le 30 mars 1909, [illegible] le lots sont contigus et mesurent chacun [illegible] pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Common et 22 pieds 8 pouces 2 lignes en largeur dans le fond, ledit lot No 5 mesure 100 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 4, et 110 pieds 1 1/2 ligne sur la ligne du lot No 6, et ledit lot mesurant en profondeur 110 pieds 1 pouce 1/2 ligne sur la ligne du lot No 1 et 110 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 7 et 11 sur le lit plan.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance en 1 et 2 ans à crédit, le portant du crédit à dater du jour de vente, le tout hypothéqué et lien, de vendeur et privilège, à dater du jour de l'adjudication, garantie par hypothèque et lien, de vendeur et privilège, portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de vente, le tout payable au bureau du vendeur, les taxes pour l'année 1910 et tout autre certificat requis pour la vente, le tout devant être passé pardevant Frederick Adolph Sutter, aux frais de l'acquéreur, ce dernier devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication de la dite propriété foncière chez l'encanteur.

15 jan—15 16 23 30—fév 6 13 15

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux (2) Bâtisses simples à Deux Etages, Nos 1308 et 1312 Eon Girod.

Partage de Michael James Creagh vs Mme Mary Simonds-Creagh.

No 91,242—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, 730 rue Union—JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 26 novembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Franklin, Julie et Liberté, désigné par le No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849, et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages, connue comme 1412 rue Girod, contenant environ onze chambres, hangars, etc.

Conditions—La propriété premièrement ci-dessus décrite, comptant.

La propriété ci-dessus deuxièmement décrite, trois (3/4) quarts comptant, la balance d'un (1/4) quart devant être un tiers au plus comptant, la balance du paiement en billets de un et deux ans après la date à huit pour cent d'intérêt par an, jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs de la première et deuxième propriété ci-dessus décrites faisant un dépôt de dix (10 0/0) pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur et payeront les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 au dessus et en plus de leurs enchères. Aussi les frais de tous certificats nécessaires pour passer les titres et de payer les frais des actes de vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage des actes.

Les actes de vente pardevant Geo. W. Flynn, notaire.

MM. L. B. Hoover, M. D. Dimitry, Jules A. Grasser, avocats.

4 jan—4 9 16 23 30—fév 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

4 Magnifiques Terrains

Pour Bâtir

Dans le Septième District.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Henry Downey-et-Downing.

No 68,799—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 730 rue Union — JEUDI, le 24 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, jugement lui rendu en Cour ouverte le 14 janvier 1910; jugement signé en Cour ouverte le 20 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre, avec toutes les améliorations, etc., situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Elm et Zimpel; lesdits lots sont désignés par les Nos 8, 9, 10 et 11 et mesurant chacun comme suit, à savoir: Les lots 8, 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur entre lignes parallèles de 120'. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Dublin et Zimpel. Le lot No 11 mesurant 30' de face à la rue Zimpel sur une profondeur de 150' entre lignes égales et parallèles.

Etant la même propriété que ledit Henry Downing ou Downey, décédé, et William Downing ou Downey, interdit, seul héritier de leur père et mère M. et Mme William Downing ou Downey, décédés, comme leurs seuls héritiers vivants et forcés de leur mariage.

Les améliorations comprenant deux vieilles maisons.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes exigibles en l'année 1910 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Fred Deibel, notaire.

Lyle Saxon et Chas F. Claiborne, avocats.

21 jan—28 30—fév 6 13 20 24

CHEVAUX ET MULETS

Les meilleurs pour les chevaux et mulets, assez bonnes, avec demande modérée et prix élevés.

Chevaux de selle et en voiture..... 130 a 325
Chevaux de trait..... 75 a 125
Chevaux communs..... 50 a 75
Mulets de ville..... 130 a 175
Extra heavy..... 200 a 325
Mulets pour habitations sucrières..... 150 a 175
Mulets [illegible]..... 125 a 150

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

SUCCESSION DE HERMAN GRAFSER

No 90,599 Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. B.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix Double, 931 et 933 rue Bordeaux.

Entre les rues Camp et Magazine.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern Encanteur—JEUDI le 10 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement lui rendu en cour ouverte par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilège, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bordeaux, Camp, Magazine et Valence mesurant une distance de quarante-sept pieds cinq pouces du coin des rues Bordeaux et Camp et mesurant trente pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est désignée par les Nos municipaux 931 et 933 rue Bordeaux.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 4 chambres cour, hangar, etc.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1910 et de faire un dépôt de dix pour cent (10 0/0) au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Meyer H. Dreifus notaire aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

6 12 20 27—mars 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 91 410—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. H

Nos 2370 2 rue Annonciation, Cottage Double.

1239 rue St Thomas Résidence à 2 étages et Buvette.

814 816 rue Thalie Cottage Double

1120 22 24 rue Annonciation et 623 rue Galenie Grande Bâtisse à deux étages.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour signé du 15 décembre 1909 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre situé, s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 38 sur un plan de la ville et par le No 34 du plan original du faubourg Livaudais, ledit lot étant borné par les rues Sérapan, Chippewa, Première et Annonciation, ledit lot de terre est désigné par le No dont cent trois (203) comme par un plan par H. Granlate, voyer de la ville de Lafayette, daté du 2 février 1884 et déposé en l'étude de L. B. Kenny, ancien notaire de la paroisse de Jefferson, ledit lot formant l'encoignure des rues Première et Annonciation et mesurant en mesure américaine trente pieds sept pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent vingt pieds, trois pouces et cinq lignes et entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les droits, voies, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2370 et 2372 rue Annonciation. Les dites améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres et cuisine, dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., lequel cottage se loue $18 par mois.

2. Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Thomas, Thalie, Annonciation et Erato, désigné par le No 10 sur un devis d'arpentage par A. de Armas, député voyer de ville, daté février 1884, annexé à un acte passé pardevant M. Voorhees, notaire, d'après lequel ledit lot mesure vingt six pieds neuf pouces cinq lignes de face à la rue St-Thomas sur une profondeur et façade de cent deux pieds à la rue Thalie, formant le coin des rues St-Thomas et Thalie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges et désignés par les Nos 1120-22-28 rue Annonciation et 623 rue Galenie. Les améliorations comprenant une grande bâtisse en bois à deux étages, ayant galerie au dessus du trottoir, deux étages et environ 12 chambres. Dans la cour se trouve hangar, citerne, grand entrepôt, etc. Le total des loyers étant de $54 par mois.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans en billet de lieu du vendeur portant 8 0/0 d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910. Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs. Lesdits acquéreurs devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.